



Mon assureur m'assure pour le mauvais véhicule depuis 5 ans

Par **Anto77**, le **21/10/2016** à **14:25**

Bonjours, j'ai un souci avec mon assurance, en effet je viens de me rendre compte qu'elle m'assure pour une voiture beaucoup plus vieille que la mienne :

Ma voiture : toyota celica de 1999

Voiture assurée : toyota celica ST 1600 de 1972

J'ai bien fourni la carte grise au courtier d'AXA avant de signer le contrat.

Ais-je un recours pour cette situation ?

Aujourd'hui il me demande de leur payer les 900 euros que je leurs doit et veulent mettre un terme à mon contrat dans 7 jours.

Merci d'avance pour vos reponses

Par **Chaber**, le **21/10/2016** à **15:18**

bonjour

[citation]en effet je viens de me rendre compte qu'elle m'assure pour une voiture beaucoup plus vieille que la mienne :

Ma voiture : toyota celica de 1999

Voiture assurée : toyota celica ST 1600 de 1972 [/citation]comme beaucoup d'assurés vous avez signé un contrat sans le lire; les conditions particulières spécifiques à chaque assuré se résument à une page voire deux.

de façon générale les assureurs ont un barême de groupe et classe pour les véhicules. Si les 2 véhicules cités sont du même groupe et classe ce peut être un problème qui peut se résoudre facilement.

[citation]Aujourd'hui il me demande de leur payer les 900 euros que je leurs doit et veulent mettre un terme à mon contrat dans 7 jours. [/citation]A quoi correspond cette réclamation?

Pourquoi un délai de 7 jours?

Par **Anto77**, le **21/10/2016** à **19:44**

Bonsoir Chaber merci beaucoup pour votre réponse (rapide).
Je vais me renseigner pour connaître le groupe et classe de ces deux véhicules.

En ce qui concerne la réclamation je me suis très mal exprimé.

Les 900 € c'est la somme que je leur dois pour mon année d'assurance ce qui est normal plus les frais d'agence de recouvrement ou notaire.

Et dsl je me suis encore une fois mal exprimé les 7 jours correspondre juste à la date où ils veulent arrêter mon contrat.

Je suppose que cela vas me porter préjudice ?

Seuriez vous si il est trop tard pour régler cette somme et du coups rester en bon terme avec cette assurance et surtout les autres ?

Dans le cas où les groupes et classes ne correspondrais pas, pourais je leurs demander une "réduction" ?

D'ailleurs vous savez comment trouver le groupe et la classe d'un véhicule ?

Merci encore bonne soirée

Par **Chaber**, le **22/10/2016** à **08:04**

[citation]Les 900 € c'est la somme que je leur dois pour mon année d'assurance ce qui est normal plus les frais d'agence de recouvrement ou notaire[/citation]Notaire Ca m'étonnerait

[citation]Et dsl je me suis encore une fois mal exprimé les 7 jours correspondre juste à la date où ils veulent arrêter mon contrat. [/citation]le résilier pour quel motif?

Si c'est pour prime impayée vous avez dû recevoir une mise en demeure. Auquel cas réglez **d'urgence** cette prime